

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Il y a plus d'un an, je vous interpellais au sujet de divers travaux de sécurisation routière et notamment au sujet de l'avancée de trottoir et de la zone de recul à la hauteur du 127 rue Van Soust (à l'arrière du supermarché « Match », chaussée de Ninove). Vous disiez vous être rendu en juin 2019 sur place avec les habitants et comptiez mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission « Mobilité ». Un an après rien n'est fait et vous avez encore répondu récemment aux habitants que ce sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission de mobilité !!!

Vous venez maintenant de distribuer un toutes-boîtes pour annoncer la rénovation des trottoirs de la rue Van Soust.

Allez-vous maintenant mettre ces travaux à profit pour enfin installer ce plateau ou avancée de trottoir attendu depuis si longtemps par les riverains ?

Et sinon, quand ???

Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH

Il y avait toute une liste de demandes du comité de quartier relevant des soucis sur l'état des trottoirs, les dalles, les racines d'arbres, la sécurisation des carrefours, le stationnement sauvage, baisser les bordures aux passages piétons. La rénovation prévue pour laquelle des flyers d'information sont actuellement distribués concerne en effet la rénovation des trottoirs, les bordures, la création d'oreilles de sécurité au carrefour. Tous ces aménagements se font selon le PAVE, le règlement d'aménagement des trottoirs. Ces points sont abordés et les mesures qui ont été discutées avec le comité de quartier sont maintenant mises en œuvre. La commission « Mobilité » a, à l'époque, confirmé ces mesures. La police n'était pas favorable au passage élevé car il y a une entrée de garage souterrain et un arbre. On n'a donc pas obtenu l'accord de la police à ce sujet. Pour le reste, la commission a approuvé les points qui sont actuellement mis en œuvre.

F. CARLIER

Je trouve bizarre que la même police avait approuvé cela et que c'était même passé en conseil communal dans le cadre des subsides pour les travaux de sécurisation d'infrastructures routières.